



SAINT-AUGUSTIN DE-DESMAURES

La Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures requiert des soumissions et procédera à l'ouverture publique de ces dernières le lundi 7 mars 2022 à 10 h dans le cadre des appels d'offres suivants :

APO-2022-002 - Contrat de construction pour la réfection des surfaces de terrains de tennis – CSR Les Bocages (SÉAO 1572821)

Responsable : M. Stéphane Dubé, directeur du Service des bâtiments,
parcs et espaces verts
Adresse courriel : apo.greffe@vsad.ca

APO-2022-003 - Contrat d'approvisionnement pour des radios de communications (SÉAO 1572822)

Responsable : M. Marc Lachance, gestionnaire de flotte
Adresse courriel : apo.greffe@vsad.ca

APO-2022-004 - Travaux de marquage annuel des rues, stationnements et voies cyclables pour les années 2022, 2023 et 2024

Responsable : M. Cimon Boily, directeur du Service des travaux publics
Adresse courriel : apo.greffe@vsad.ca

Endroit de réception : Hôtel de ville, 200, route de Fossambault, Saint Augustin de Desmaures (Québec) G3A 2E3. Dans le contexte actuel de la pandémie, les soumissions peuvent être déposées entre 8 h à 16 h du lundi au vendredi.

AVIS AUX SOUMISSIONNAIRES

Les documents d'appel d'offres sont disponibles par le biais de SEAO (<http://www.seao.ca>) ou au 1 866 669-7326. L'obtention des documents est sujette à la tarification de cet organisme. La Ville n'encourt aucune responsabilité du fait que les avis écrits ou documents véhiculés par système électronique soient incomplets ou comportent quelque erreur ou omission que ce soit. En conséquence, tout soumissionnaire doit s'assurer, avant de soumissionner, d'obtenir tous les documents reliés à cet appel d'offres.

Des garanties financières et d'autres exigences peuvent être indiquées dans les documents d'appel d'offres.

Cet appel d'offres est assujéti au Règlement 2019-584 sur la gestion contractuelle de la Ville de Saint Augustin-de-Desmaures. Les offres doivent être présentées par un fournisseur ayant un établissement au Québec ou dans un des territoires visés par les accords applicables.

À moins d'indication contraire, cet appel d'offres est assujéti à l'Accord de libre-échange canadien (ALEC) et lorsque applicable à l'Accord de commerce et de coopération entre le Québec et l'Ontario (ACCQO) et à l'Accord de libéralisation des marchés publics du Québec et du Nouveau-Brunswick (AQNB).

La Ville ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des offres de service reçues. Elle se réserve également le droit de les accepter en tout ou en partie si le projet s'y prête et si la formule de soumission le prévoit.

Fait à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures,
Ce 18 février 2022

La greffière,
Marie-Josée Couture, avocate
www.VSAD.ca